



# Commune de Sainte-Mère-Eglise

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 19 avril 2018

**Date de convocation :**  
11/04/2018  
**Date d'affichage :**  
11/04/2018

Le dix-neuf avril deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

**Nombre de Conseillers :**  
**En exercice :** 47  
**Présents :** 30  
**Votants :** 33

### Étaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, C. KERVADEC, V. LETOURNEUR, O. OSMONT, C. JORET, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, C. MAURER, S. MARAIS, S. VOISIN, S. MICHEL, A. HASLEY, A. MARIE, V. BUZE, D. CORNIERE, P. AUFRAY, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, K. LUTIGNEAUX, C. HAMCHIN, C. BROHIER, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, J-P JOUAN, D. LEMAIRE.

Excusés : D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K. LUTIGNEAUX, P. DELADUNE ayant donné pouvoir à A. LEGENDRE, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE, M. BERNARD.

Absents : W. PALFREYMAN, J. SANTINI, L. LEFEVRE, O. PAUL, E. VOISIN, J. AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, R. DIESNIS, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA.

Secrétaire : N CHRETIEN

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

### **48/ 2018 – vote des subventions 2018**

La parole est donnée à M. VOISIN Stéphane qui présente les propositions de la commission en charge. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2018 à l'unanimité :

Centre communal d'action sociale	9 500,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	500,00 €
Anciens combattants du Pont)	450,00 € (250 € pour l'Ass SME et 200€ pour Chef

Club des aînés de Sainte Mère Église	400,00 €
Croix Rouge locale	200,00 €
Football Club	3000,00 €
Handicapés Montebourg ANEHP	200,00 €
Tennis de table	600,00 €
Gymnastique volontaire	200,00 €
Société hippique	1 000,00 €
Maison de la Paix	400,00 €
Judo	450,00 €
Prévention routière	100,00 €
Comité des Fêtes Sainte-Mère-Eglise	1 000,00 €
Comité des Fêtes de Chef du Pont	400,00 €
Banque alimentaire	650,00 €
Tennis club	600,00 €
Chasse	100,00 €
Comité des parents d'élèves SME	1 000,00 €
ASC La colombe CDP	1 000,00 €
AVA	500,00 €
Les P'tits doudous	50,00 €
AFM Téléthon	50,00 €
Développement soins palliatifs Nord Cotentin	100,00 €
Association des aveugles de la Manche	50,00 €
France Alzheimer Manche	50,00 €
Ligue départementale contre le cancer	50,00 €
Gardon Chef du pont	200,00
La gabarre Picauville	50,00 €
Club de l'amitié Chef-du-Pont	400,00 €
Pause créative	100,00 €
Asso amis de l'île de st Marcouf	100,00 €
Fondation du patrimoine	100,00 €
Secours Populaire	100,00 €
Le Trident – projet triennal	1 000,00 €
Orgue et Marais	600,00 €
La Voie de la Liberté	350,00 €
Asso « retour des vétérans en Normandie »	500,00 €
ABEC – Carentan	100,00 €

Pour plusieurs associations listées ci-dessus la subvention ne sera versée qu'après fourniture du bilan de l'année écoulée.

## **49/2018 - Contribution au fonds d'aide aux jeunes – Fonds de solidarité pour le logement**

Après présentation du dispositif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de contribuer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2018 pour la somme de 595,93 €.

Le fonds de solidarité pour le logement dont le rôle est la lutte contre la précarité des ménages, porté par le conseil départemental, sollicite l'adhésion de la commune. La contribution s'élève à 1813,70 € au titre de l'année 2018. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à y adhérer et à procéder au règlement des sommes dues ; les crédits ayant été prévus au budget 2018.

### **Etat des dotations**

Monsieur le Maire présente l'évolution des dotations versées par l'Etat de 2015 à 2018.

La variation s'élève à + 27,02 % soit 130 484 € de plus sur les trois années du fait de la commune nouvelle. Afin de garder une recette identique, sans commune nouvelle, une augmentation des contributions directes de l'ordre de 20 % aurait été nécessaire.

Le Conseil Municipal se félicite de cette évolution favorable, la promesse financière ayant été tenue.

Les chiffres clés émanant de la Direction Générale des Finances Publiques sont présentés avec les ratios de la commune ainsi que ceux des communes de la même strate.

## **50/2018 – Information sur le pôle de Santé Libéral Ambulatoire ; autorisation de recrutement d'un maître d'œuvre**

Monsieur Quétier donne lecture du courrier de l'ARS indiquant que le projet de Pôle de Santé Libéral Ambulatoire a reçu un avis favorable.

Après 4 ans de démarches, le conseil municipal se réjouit de cette nouvelle. Cette dénomination va permettre d'obtenir des aides de l'Etat, du département voire d'autres organismes ainsi que la récupération partielle de la TVA. Ce PLSA va apporter un service de proximité avec médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, et autres professionnels de santé.

Actuellement la compétence PLSA relève de la communauté de communes de la Baie du Cotentin mais afin de ne pas perdre de temps sur ce dossier, Monsieur le Maire propose d'avancer en enclenchant la phase active du projet : recensement des attentes des besoins des professionnels, recherche de financements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un architecte pour le suivi et la réalisation d'un bâtiment à usage de PLSA et les aménagements immédiats.

## **51/2018 - Proposition de dénomination de la salle du tennis de table**

La parole est donnée à M. OSMONT Olivier. L'entente sportive Sainte-Marie Sainte-Mère Tennis de table souhaite rendre hommage à M. Jacques BESLIER, fondateur de ce club en associant son nom à cette salle du tennis de table. Le Président de la Communauté de Communes dont le

gymnase est de compétence communautaire a donné son aval même s'il est propriété communale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve que la salle du tennis de table soit nommée « salle Jacques BESLIER ».

### **52/2018 - Proposition de dénomination des parcelles du lotissement « Rue du Fresno »**

La parole est donnée à M. VOISIN qui annonce les noms proposés par le Conseil communal de Sainte-Mère-Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 32 voix, 1 voix contre, retient « Rue des Vignets ».

### **53/2018 – délibération sur le partage des propriétés RABEC entre les colégataires**

Monsieur Quétier informe l'assemblée que la vente de la maison, propriété de Mme RABEC a été réalisée. Les autres biens immobiliers ont été listés et une proposition de répartition entre les deux colégataires est soumise à approbation.

La commune se verrait propriétaire sous réserve de l'accord des deux parties :

- d'une parcelle située derrière la maison cadastrée AE 213 et AE 215
- d'une parcelle de terre au lieu-dit « le Haras » cadastrée ZD 88
- d'une parcelle de terre au lieu-dit « le Vauviquard » cadastrée ZP 7

le tout estimé à 34 300 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les biens listés ci-dessus à l'unanimité.

Une fois les transactions achevées, le notaire va pouvoir clore ce dossier et verser la part du solde des comptes au profit des colégataires.

### **54/2018 – Adhésion au service de médiation préalable à un recours contentieux fonction publique**

La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment dans les contentieux qui intéressent la fonction publique.

Le centre de gestion de la Manche se propose d'assurer cette mission nouvelle et facultative.

Ainsi en cas de différend entre un agent et son employeur, le recours à la médiation préalable sera obligatoire. Cette mission est facturée à la demande ; ainsi pour une médiation d'une durée au plus égale à 3 heures, il en coûtera 200 € à la collectivité.

Après avoir entendu M. CORNIERE , le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'expérimenter la médiation préalable obligatoire et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche.

## **55/2018 – Abandon d'une concession perpétuelle**

Considérant la demande de rétrocession présentée par Mme LEON fille de M. et Mme PLUMEL Alfred, demeurant à Biscarrosse concernant la concession funéraire en date du 19 novembre 1999,

Considérant le manque de places dans le cimetière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- le concession funéraire délivrée le 19 novembre 1999 est rétrocédée au prix de 153,82 €, somme qui sera versée auprès des Pompes Funèbres

–cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018

### **Information sur VILLAGES ETAPES**

Après avoir défendu le projet auprès du Ministère, M. le maire indique attendre l'arrêté préfectoral annonçant la dénomination de VILLAGE ETAPE.

M. CONTENTIN précise qu'après 4 ans de démarches municipales en vue d'obtenir ce label, ce sera aux commerçants maintenant d'y prendre une part active. Les commerçants adhérant recevront un autocollant à apposer sur leur vitrine et seront répertoriés sur le site internet de Villages Etapes. Ce label est valable 5 ans.

L'arrêté obtenu, une inauguration sera proposée. La DIRNO posera sur les deux portes d'entrée de la commune sur la RN 13 des panneaux ainsi que sur la RN 174.

### **Programme de festivités du 6 juin**

Il est présenté le préprogramme des festivités liées au 6 juin.

### **Animations culturelles à venir**

En présentant les diverses animations proposées d'ici les vacances d'été, M. VOISIN remercie la commission culturelle et tous les bénévoles de la médiathèque pour le travail accompli.

Les différentes dates sont mises en ligne sur le site internet de la commune.

### **Date de mise au marais**

M. CORNIERE indique que la réunion a eu lieu avec les 6 éleveurs utilisant le marais de CHEF DU PONT. Y sont inscrits 165 bovins avec une date annoncée du 11 mai 2018 sous réserve de conditions météorologiques favorables. Sur l'exercice 2017, le marais a dégagé une recette de 2100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit, à l'unanimité, les tarifs : soit 84 € pour une UGB – exploitant hors commune

et 69 € pour une UGB – exploitant de la commune.

### **56/2018 – Intervention communale en partie privée pour mise en séparatif réseaux eaux usées et eaux pluviales**

Monsieur Quétier rappelle les deux opérations lancées, à savoir :

–réhabilitation de 79 branchements sur Sainte-Mère-Eglise

–réhabilitation de 129 branchements sur Chef du Pont

A ce stade du dossier, les deux opérations sont déficitaires pour un montant total de 45 798,42 €

Afin de ne pas faire supporter cette charge supplémentaire aux deux budgets « assainissement », M. QUETIER propose une simulation avec une participation de 200 € par propriétaire ce qui permettrait pratiquement d'équilibrer l'opération. Bien évidemment si l'appel d'offres s'avérerait favorable, ce montant pourra être diminué.

A la question : Êtes-vous pour l'instauration d'une participation des particuliers aux travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées – eaux pluviales pour un montant maximum de 200 € éventuellement diminué en fonction du résultat de l'appel d'offres ? 30 voix Pour et 3 abstentions

A la seconde question : Etes-vous pour un montant plafonné à 200 € : 30 voix pour et 3 abstentions

Plafond proposé à 150 € : 0 voix pour.

### **57/2018- Organisation du repas des aînés sur la commune**

Les conseils communaux des communes historiques de Sainte-Mère-Eglise, Foucarville, Beuzeville au Plain et Ecoquenéauville ont délibéré sur le sujet. Aussi Monsieur Quétier invite les maires délégués à en donner un compte rendu.

M. OSMONT : l'offre d'un panier est conservée pour les 7 aînés concernés.

Mme LETOURNEUR : en fin d'année sont offerts une sortie et un repas au restaurant. Pour 2018, le repas est maintenu avec une volonté d'harmonisation sur l'âge minimal requis passant de 61 à 62 ans.

Mme KERVADEC indique que le conseil communal ayant engagé une réflexion de diminution du coût de ce repas, a demandé à intégrer le repas de Sainte-Mère-Eglise avec environ 26 personnes.

Cette décision ayant été prise après s'être fait assurer que la capacité d'accueil serait suffisante.

M. JEAN rappelle qu'il y a 97 personnes sur Chef du Pont âgées de plus de 65 ans ; la question ne se pose pas de venir sur Sainte-Mère-Eglise.

M. VOISIN relate les arguments avancés par le Conseil Communal de Sainte-Mère-Eglise qui ont amené à un vote de 11 voix contre l'accueil d'autres communes et 1 abstention. Motifs avancés : respect de la charte, conserver la spécificité de ce repas annuel, problème de la sécurité dans la salle.

Pour l'année 2018, il est décidé de maintenir l'existant. Un groupe de travail composé du CCAS et des maires des communes historiques est invité à réfléchir sur ce sujet pour 2019.

## **58/2018 – VENTE au PETIT RIOU**

En vue de la signature des actes de vente au profit de Mme DESNOS et de M. THOMAS, le conseil Municipal désigne M. Patrick CONTENTIN pour représenter la commune.